

Avis n° 2025/06
relatif à l'accréditation de
Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Sigle :	ISTY
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Velizy-Villacoublay, Mantes-la-Ville

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/02, Avis n°2019/01-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Velizy-Villacoublay

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité mécatronique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Mantes-la-Ville

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes électroniques embarqués, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes numériques pour l'industrie (nouvel intitulé demandé systèmes numériques et production industrielle), en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville

Catégorie NV (nouvelle voie, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité mécatronique, en formation continue, sur le site de Mantes-la-Ville

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes électroniques embarqués, en formation continue, en partenariat avec ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville

Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes numériques pour l'industrie, en formation continue, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Vu le rapport établi par Nadine LECLAIR (membre de la CTI, rapporteur principal), Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert auprès de la CTI, corapporteur), Morgan SAVEUSE (expert auprès de la CTI, expert), Cristiana CROITORU (experte auprès de la CTI, experte internationale), Marie MAUFROY (experte auprès de la CTI, experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Juin 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité informatique, sur le site de Velizy-Villacoublay	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité mécatronique, sur le site de Mantes-la-Ville	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes électroniques embarqués, en partenariat avec ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes numériques et production industrielle (anciennement systèmes numériques pour l'industrie), en partenariat avec ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité mécatronique, sur le site de Mantes-la-Ville	Formation continue	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes électroniques embarqués, sur le site de Mantes-la-Ville	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes numériques et production industrielle, en partenariat avec ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Ville	Formation continue	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.
L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur la mise en œuvre des conditions de séjour à l'international pour tous les élèves, en conformité avec le règlement des études et R&O.

Ce document est à transmettre au plus tard **le 15 janvier 2026**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur le suivi de l'ensemble des recommandations. Ce document sera à transmettre en même temps que le dossier d'autoévaluation de la spécialité mécatronique, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'établissement :

- Pour la spécialité informatique (IATIC) : rassembler en un seul lieu les apprenants, les professeurs et le laboratoire.

Pour l'école :

- Mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation du séjour à l'international pour tous les élèves, en conformité avec le règlement des études et R&O ;
- Poursuivre le renforcement du corps professoral de manière à assurer les moyens humains nécessaires au bon déroulement de la formation, conformément à R&O ;
- Faire évoluer la politique de communication de l'école pour appuyer l'attractivité des formations FISA ;
- Développer la participation aux réseaux d'école d'ingénieurs ;
- Poursuivre la formalisation des processus qualité ;
- Poursuivre les efforts liés à l'amélioration continue en formalisant la boucle de retour aux élèves ;
- Aménager une demi-journée commune à tous les élèves pour les activités extra scolaires ;
- Accentuer la transversalité des enseignements dans les spécialités notamment par le déploiement de la politique RSE ;
- Homogénéiser la présentation et la formalisation des enseignements.

Pour la spécialité mécatronique :

- Simplifier l'approche compétences au sens de la matrice croisée compétences/enseignements, pour expliciter et réaliser l'évaluation des blocs de compétences ;
- Formaliser dans le syllabus les enseignements par et pour la recherche ainsi que les aspects liés au développement durable et à la responsabilité sociétale ;
- Se conformer aux préconisations relatives au nombre d'heures de face à face pédagogique ;
- Revoir les rythmes d'alternance.

Pour la spécialité informatique :

- Mettre en œuvre une évaluation progressive de l'acquisition des compétences.

Pour la spécialité systèmes électronique embarqués :

- Formaliser dans le syllabus les heures de projets.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité informatique	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité mécatronique	2025	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes électroniques embarqués	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialité systèmes numériques et production industrielle (anciennement systèmes numériques pour l'industrie)	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025,
Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025.

La Présidente
Claire PEYRATOUT

